



FORMATION

LE ROLE DU TRESORIER

Du comité d'Entreprise

Référence :

009-315A-11

Durée :

2 jours

Public :

Secrétaire de CE
Trésorier de CE
Trésorier adjoint de CE

Pré-requis :

Aucun

Méthodes pédagogiques

- Supports de cours
- Mise en situation
- Exercices
- Réflexion
- Attestation de formation

Le comité d'entreprise est amené à recevoir et à gérer une certaine somme d'argent. Le secrétaire est déjà fort occupé à accomplir les missions qui lui sont dévolues par la loi, autant le décharger de la trésorerie du comité

Les obligations comptables du comité d'entreprise sont posées par le Code du Travail – article R 2327-37.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

La tenue de la trésorerie est une démarche rigoureuse et méthodique, au terme de cette formation vous saurez

- **Etablir** une comptabilité simple
- **Tenir à jour** la comptabilité du CE
- **Rendre** des comptes **et établir** un budget Prévisionnel
- **Identifier et mettre en place les procédures pour respecter les nouvelles obligations légales?**



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

PROGRAMME

- **Quels sont les seuils financiers à respecter, pour identifier le niveau de formalisme de la comptabilité et de mise en place des nouvelles procédures ?**
- Le mandat du trésorier du CE
 - désignation et durée du mandat du trésorier du CE
 - les moyens d'action du trésorier du CE
- Les ressources financières du CE :
 - le calcul des subventions du CE
 - le versement des subventions du CE
 - les autres ressources du CE
- La mise en place de la comptabilité du CE
- La tenue de la comptabilité du CE
- La gestion des budgets :
 - comment utiliser le budget de fonctionnement ?
 - comment utiliser le budget des ASC (activités sociales et culturelles) ?
 - le contrôle de la gestion des budgets.
 - la présentation des comptes du CE
- La relation du trésorier avec la banque du CE
- La relation du trésorier avec les assurances du CE
- La relation du trésorier avec les fournisseurs du CE
- **Comment actualiser le règlement intérieur pour répondre aux nouvelles obligations légales ?**
- Rappel des tâches du trésorier